



Quel recours avons-nous suite a une lettre anonyme?

Par **cel192**, le **29/10/2008** à **20:24**

bonjour, une lettre anonyme a été envoyer au centre des droits de l'enfant a Amiens (80) en disant que nos enfants n'étaient pas nourrit et étaient maltraités. Cependant, une enquête a été mené par les services sociaux et on prouvé que tout été faux et le dossier est resté sans suite . Pouvons-nous porter plainte? Nous n'avons pas vu cette lettre et voudrions la voir. Quel recours avons - nous pour l'avoir et que pouvons - nous faire? Merci de bien vouloir nous répondre.